

**MOISSON QUÉBEC INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2026**

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
**MOISSON QUÉBEC INC.**

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de MOISSON QUÉBEC INC. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire ses produits d'activités de financement et de sensibilisation ainsi que de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devaient être apportés aux montants des produits des activités de financement et de sensibilisation ainsi que de dons, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les exercices clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, de l'actif à court terme au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, et des actifs nets au 31 mars 2026, au 31 mars 2025 et au 1er avril 2024. Nous avons exprimé par conséquent, une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Québec SENCRL<sup>1</sup>

Québec

Le 1er juin 2026

---

<sup>1</sup> Par Julie Bilodeau, CPA auditrice

**MOISSON QUÉBEC INC.****Résultats****Pour l'exercice clos le 31 mars****2026****2025****PRODUITS**

|  |                     |              |
|--|---------------------|--------------|
| Activités de financement et de sensibilisation                               | <b>1 727 822 \$</b> | 1 532 703 \$ |
| Dons - Particuliers, sociétés et communautés                                 | <b>1 341 520</b>    | 1 357 337    |
| Centraide Québec   | <b>277 000</b>      | 277 000      |
| Fonds SVP - Fonds de développement Moisson Québec                            | <b>68 025</b>       | 57 915       |
| Ministère de la Santé et des Services sociaux - Subvention PSOC              | <b>171 514</b>      | 167 733      |
| Banques alimentaires du Québec et Canada                                     | <b>675 670</b>      | 975 389      |
| Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale                            | <b>23 351</b>       | 3 716        |
| Aide gouvernementale - Divers programmes                                     | <b>9 000</b>        | 2 500        |
| Ville de Québec  | <b>136 035</b>      | 179 300      |
| Fondation Dufresne-Gauthier (Moissonneurs solidaires)                        | <b>35 000</b>       | 35 000       |
| Gain sur variation de la juste valeur des placements                         | <b>246 768</b>      | 13 051       |
| Intérêts   | <b>157 010</b>      | 217 488      |
| Autres revenus   | <b>77 748</b>       | 49 073       |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles | <b>238 826</b>      | 228 363      |
|  | <b>5 185 289</b>    | 5 096 568    |

**CHARGES**

|   |                  |           |
|---|------------------|-----------|
| Salaires et charges sociales                                    | <b>1 453 032</b> | 1 415 548 |
| Divers programmes de services aux organismes                    | <b>1 603 410</b> | 1 816 170 |
| Dépenses liées aux activités de financement et sensibilisation  | <b>161 632</b>   | 123 895   |
| Transport lié à l'approvisionnement                             | <b>164 691</b>   | 147 215   |
| Centre de distribution  | <b>429 678</b>   | 335 076   |
| Administration  | <b>54 150</b>    | 34 814    |
| Communications  | <b>45 826</b>    | 23 508    |
| Cotisation au Fonds SVP - Fonds de développement Moisson Québec | <b>101 779</b>   | 589 295   |
| Frais bancaires   | <b>685</b>       | 6 423     |
| Services d'infonuagique   | <b>116 120</b>   | 8 123     |
| Services professionnels   | <b>122 310</b>   | 142 380   |
| Amortissement des immobilisations corporelles                   | <b>392 841</b>   | 364 323   |
|   | <b>4 646 154</b> | 5 006 770 |

**EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES****539 135 \$****89 798 \$**

Information additionnelle non auditée

La juste valeur estimative des dons récupérés sous forme de produits alimentaires pour l'exercice clos le 31 mars 2026 est de 77 013 904 \$ (68 800 000 \$ en 2025).

**MOISSON QUÉBEC INC.**  
 Évolution des actifs nets  
 Pour l'exercice clos le 31 mars

|  | Investi-<br>mobi-<br>lisa-<br>tions<br>corporelles | À des fins<br>d'acqui-<br>sition<br>d'immo-<br>bili-<br>sations<br>corporelles<br>et dépenses<br>technolo-<br>giques | À des fins<br>d'achat de<br>denrées et<br>de<br>fournitures | À des fins de<br>recon-<br>naissance -<br>40 ans | À des fins de<br>soutien aux<br>organismes | Non affecté         | 2026<br>Total       | 2025<br>Total       |
|--|--|--|---|--|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>  | <b>2 353 997 \$</b>                                | <b>1 754 717 \$</b>  | <b>2 490 408 \$</b>   | <b>- \$</b>                                      | <b>- \$</b>                                | <b>1 008 015 \$</b> | <b>7 607 137 \$</b> | <b>7 517 339 \$</b> |
| Excédent des produits sur les<br>charges   | (154 015)  | (85 612)   | -   | -  | -  | 778 762             | 539 135             | 89 798              |
| Investissement net en<br>immobilisations corporelles<br>et dépenses technologiques | 374 587  | (116 135)  | -   | -  | -  | (258 452)           | -                   | -                   |
| Affectation d'origine interne  | -  | 300 000  | 150 000   | 50 000   | 50 000                                     | (550 000)           | -                   | -                   |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>  | <b>2 574 569 \$</b>                                | <b>1 852 970 \$</b>  | <b>2 640 408 \$</b>   | <b>50 000 \$</b>                                 | <b>50 000 \$</b>                           | <b>978 325 \$</b>   | <b>8 146 272 \$</b> | <b>7 607 137 \$</b> |

**MOISSON QUÉBEC INC.**

Bilan

Au 31 mars

2026

2025

**ACTIF****ACTIF À COURT TERME**

|                      |              |              |
|----------------------|--------------|--------------|
| Trésorerie           | 5 191 584 \$ | 4 997 422 \$ |
| Débiteurs (note 3)   | 136 389      | 98 607       |
| Frais payés d'avance | 8 913        | 8 276        |

---

5 336 886 5 104 305

**PLACEMENTS** (note 4)

858 982 553 859

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES** (note 5)

8 154 906 8 115 775

---

14 350 774 \$ 13 773 939 \$

**PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

|   |            |            |
|---|------------|------------|
| Créditeurs (note 7)                                       | 383 346 \$ | 216 409 \$ |
| Cotisation à payer à un organisme contrôlé                | 101 779    | -          |
| Apports reportés et subventions perçues d'avance (note 8) | 139 040    | 155 000    |

---

624 165 371 409

**APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS À L'ENTRETIEN DES GLACIÈRES**

- 33 615

**APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES** (note 9)

5 580 337 5 761 778

---

6 204 502 6 166 802

**ACTIFS NETS****INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

2 574 569 2 353 997

**AFFECTÉ À DES FINS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

1 852 970 1 754 717

**AFFECTÉ À DES FINS D'ACHAT DE DENRÉES**

2 640 408 2 490 408

**AFFECTÉ À DES FINS DE RECONNAISSANCE - 40 ANS**

50 000 -

**AFFECTÉ À DES FINS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES**

50 000 -

**NON AFFECTÉ**

978 325 1 008 015


---

8 146 272 7 607 137

---

14 350 774 \$ 13 773 939 \$

Pour le conseil d'administration :


  
 \_\_\_\_\_, administrateur


  
 \_\_\_\_\_, administrateur

**MOISSON QUÉBEC INC.****Flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 31 mars****2026****2025****ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

|  |                     |              |
|--|---------------------|--------------|
| Excédent des produits sur les charges  | <b>539 135 \$</b>   | 89 798 \$    |
| Ajustements pour :   |                     |              |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                | <b>392 841</b>      | 364 323      |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles | <b>(238 826)</b>    | (228 363)    |
| Dons de placements   | <b>(56 745)</b>     | (60 496)     |
| Gain sur variation de la juste valeur des placements                         | <b>(246 768)</b>    | (13 551)     |
| Revenus de placements réinvestis   | <b>(1 610)</b>      | (2 540)      |
| Apports reportés afférents à l'entretien des glaciers                        | <b>(33 615)</b>     | -            |
|  | <b>354 412</b>      | 149 171      |
| Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :        |                     |              |
| Débiteurs  | <b>(37 782)</b>     | (44 817)     |
| Frais payés d'avance   | <b>(637)</b>        | 2 364        |
| Subventions à recevoir   | -                   | 121 262      |
| Créditeurs   | <b>166 937</b>      | (8 659)      |
| Cotisation à payer à un organisme contrôlé                                   | <b>101 779</b>      | (450 000)    |
| Apports reportés et subventions perçues d'avance                             | <b>(15 960)</b>     | (120 000)    |
|  | <b>214 337</b>      | (499 850)    |
|  | <b>568 749</b>      | (350 679)    |
| <b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>   |                     |              |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                    | <b>(431 972)</b>    | (370 200)    |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>  |                     |              |
| Apports reportés afférents à l'entretien des glaciers                        | -                   | 4 250        |
| Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles                   | <b>57 385</b>       | 783 885      |
|  | <b>57 385</b>       | 788 135      |
| <b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>   | <b>194 162</b>      | 67 256       |
| <b>TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>   | <b>4 997 422</b>    | 4 930 166    |
| <b>TRÉSORERIE À LA FIN</b>   | <b>5 191 584 \$</b> | 4 997 422 \$ |

## **1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour mission d'agir sur l'insécurité alimentaire pour améliorer la qualité de vie des personnes vivant des conditions socio-économiques difficiles.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

### **Constatation des produits**

L'organisme utilise la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports. Cette méthode implique que les apports affectés sont constatés à titres de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice.

### **Dons**

Les dons reçus sous forme de produits alimentaires ne sont pas comptabilisés compte tenu de la difficulté à évaluer la juste valeur de ces dons. La juste valeur estimative non auditée de ces dons est fournie à titre d'information seulement à l'état des résultats.

Les autres dons de fournitures et de services sont comptabilisés aux livres lorsqu'il s'agit de fournitures et de services que l'organisme se procure normalement contre paiement et dont la juste valeur marchande peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Les autres types de dons sont comptabilisés à la juste valeur marchande lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévolat ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Accords d'infonuagique**

L'organisme applique la mesure de simplification pour comptabiliser les dépenses liées à des accords d'infonuagique qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20 Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Ces charges sont présentées sous la rubrique « Services d'infonuagique » à l'état des résultats.

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements en actions cotées en bourse qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des autres débiteurs.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

|                              | <b>Périodes</b> |
|------------------------------|-----------------|
| Bâtisse                      | 30 ans          |
| Aire de stationnement        | 20 ans          |
| Équipements                  | 5 à 15 ans      |
| Matériel roulant             | 5 ans           |
| Réfrigération et congélation | 10 ans          |

**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable et de l'actif sur sa juste valeur.

**Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

L'aide gouvernementale et les dons sous forme de biens-fonds ou directement relié à des immobilisations corporelles sont comptabilisés comme apports reportés et sont constatés ou seront constatés à titre de produits aux résultats selon la même méthode et au même taux que les immobilisations corporelles correspondantes actuelles ou à être acquises.

**3. DÉBITEURS**

|  | <b>2026</b>       | <b>2025</b> |
|--|-------------------|-------------|
| Taxe de vente et taxe sur les produits et services | <b>48 482 \$</b>  | 90 801 \$   |
| Autres   | <b>87 907</b>     | 7 806       |
|  | <b>136 389 \$</b> | 98 607 \$   |

**4. PLACEMENTS**

|  | <b>2026</b>       | <b>2025</b> |
|--|-------------------|-------------|
| Actions cotées en bourse (coût : 430 909 \$) | <b>858 982 \$</b> | 553 859 \$  |

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

|                              |                      |                             | <b>2026</b>         | 2025                |
|------------------------------|----------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|
|                              | <b>Coût</b>          | <b>Amortissement cumulé</b> | <b>Valeur nette</b> | Valeur nette        |
| Terrain                      | 2 357 949 \$         | - \$                        | 2 357 949 \$        | 2 357 949 \$        |
| Bâtisse                      | 5 165 646            | 897 160                     | 4 268 486           | 4 411 800           |
| Aire de stationnement        | 433 305              | 115 941                     | 317 364             | 339 029             |
| Équipements                  | 819 107              | 399 935                     | 419 172             | 394 519             |
| Matériel roulant             | 912 425              | 566 107                     | 346 318             | 86 730              |
| Réfrigération et congélation | 801 313              | 355 696                     | 445 617             | 525 748             |
|                              | <b>10 489 745 \$</b> | <b>2 334 839 \$</b>         | <b>8 154 906 \$</b> | <b>8 115 775 \$</b> |

**6. EMPRUNT BANCAIRE**

L'emprunt bancaire autorisé au montant de 150 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel, est garanti par l'ensemble des biens corporels et incorporels de l'organisme et par l'universalité des créances. L'emprunt bancaire est renouvelable annuellement et n'était pas utilisé au 31 mars 2026.

**7. CRÉDITEURS**

|                      | <b>2026</b>       | 2025              |
|----------------------|-------------------|-------------------|
| Comptes fournisseurs | 257 214 \$        | 104 830 \$        |
| Salaires et vacances | 126 132           | 111 579           |
|                      | <b>383 346 \$</b> | <b>216 409 \$</b> |

**8. APPORTS REPORTÉS ET SUBVENTIONS PERÇUES D'AVANCE**

|   | <b>2026</b>       | 2025              |
|---|-------------------|-------------------|
| Solde au début                                    | 155 000 \$        | 275 000 \$        |
| Plus : Montant encaissé au cours de l'exercice    | 139 040           | 155 000           |
| Moins : Montant à recevoir au début de l'exercice | -                 | (120 000)         |
| Moins : Montant constaté à titre de produits      | (155 000)         | (155 000)         |
| Solde à la fin                                    | <b>139 040 \$</b> | <b>155 000 \$</b> |

**9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

|   | <b>2026</b>         | <b>2025</b>  |
|---|---------------------|--------------|
| Solde au début                                    | <b>5 761 778 \$</b> | 5 420 253 \$ |
| Plus : Montant encaissé au cours de l'exercice    | <b>57 385</b>       | 783 885      |
| Moins : Montant à recevoir au début de l'exercice | -                   | (213 997)    |
| Moins : Montant constaté à titre de produits      | <b>(238 826)</b>    | (228 363)    |
| Solde à la fin                                    | <b>5 580 337 \$</b> | 5 761 778 \$ |

**10. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

**11. ORGANISME CONTROLÉ**

Moisson Québec contrôle le Fonds SVP - Fonds de développement Moisson Québec (« Fonds SVP »). Ce Fonds a été créé au sein de la Fondation Québec Philanthrope laquelle est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'objectif du Fonds SVP est d'assurer la pérennité de Moisson Québec. La totalité des biens du Fonds SVP sont affectés de façon irrévocable à la réalisation de cet objectif et toutes ses ressources doivent être transférées à Moisson Québec ou utilisées à son profit.

Le Fonds SVP n'a pas été consolidé dans les états financiers de Moisson Québec. Les états financiers de Fondation Québec Philanthrope sont disponibles sur demande. Les principales informations financières aux 31 décembre 2025 et 2024 ayant trait au Fonds SVP sont les suivantes :

|  | <b>31 décembre<br/>2025</b> | 31 décembre<br>2024 |
|--|-----------------------------|---------------------|
| <b>Situation financière :</b>                                  |                             |                     |
| Placements à la juste valeur marchande et actifs nets affectés | <b>3 513 370 \$</b>         | 2 642 729 \$        |
| <b>Résultats :</b>   |                             |                     |
| Produits   | <b>958 929 \$</b>           | 1 294 617 \$        |
| Charges  | <b>20 263 \$</b>            | 12 405 \$           |
| Excédent des produits sur les charges                          | <b>938 666 \$</b>           | 1 282 212 \$        |
| <b>Flux de trésorerie :</b>                                    |                             |                     |
| Rentrée de fonds - activités d'exploitation                    | <b>376 492 \$</b>           | 131 533 \$          |
| Sortie de fonds - distribution à Moisson Québec                | <b>68 026 \$</b>            | 57 915 \$           |

**12. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.